

supprimée, mais ne l'a pas été. Donc, le gouvernement majore les impôts, quel que soit l'angle sous lequel le ministre veuille envisager la question. D'autre part, bien entendu, les frais des services de l'État se sont accrus. La fiscalité s'accroît donc sans cesse du fait de l'inflation, et le ministre l'encourage.

On nous a rebattu les oreilles de l'inflation. Le 29 mars 1966, le ministre des Finances de l'époque, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a dit à la Chambre:

Monsieur l'Orateur, si nous ne parvenons pas, d'une façon ou d'une autre, à modérer nos dépenses globales cette année, la sanction la plus immédiate que nous aurons à subir sera une augmentation inflationniste des prix.

Cela se passait en mars 1966. Le 19 décembre 1966, le ministre a déclaré:

A moins d'une certaine modération des demandes ayant des conséquences inflationnistes, il nous faudra peut-être imposer, à l'ensemble de l'économie, des restrictions fiscales suffisantes pour réprimer ces demandes.

Et le 1^{er} juin 1967, le ministre disait:

L'aspect le moins favorable de la situation pour 1967, au Canada comme dans beaucoup d'autres pays, est la hausse incessante des coûts et des prix... le taux d'augmentation des prix à la consommation ne peut être infiniment toléré.

Nous entendons des propos papelards de ce genre deux fois l'an. En novembre 1967, le même ministre des Finances a fait la déclaration suivante:

Nous devons écraser la spirale inflationniste des prix et des coûts, et créer un milieu où tous les Canadiens pourront travailler, acheter, conclure des affaires et placer des fonds, dans l'espoir que leur argent conservera, avec les années, sa valeur réelle.

On peut lire au hansard du 6 mars 1968 ces paroles du ministre:

Il me semble tout à fait évident que le premier objectif de notre politique économique doit être actuellement de réaliser une plus grande stabilité des prix et des coûts.

Puis les acteurs ont changé mais non pas leur rôle. L'actuel ministre des Finances a fait la déclaration suivante le 22 octobre 1968:

Dans le vaste champ de la politique économique, le besoin actuel le plus urgent est d'enrayer la hausse continue des prix et du coût de la vie.

Le 3 juin, le ministre des Finances qui est un homme aimable et optimiste a repris ce thème. Nous avons maintenant deux discours

[L'hon. M. Stanfield.]

budgetaires par an. Voici ses paroles qui figurent au hansard:

A l'heure actuelle, le premier impératif de la politique économique consiste avant tout, c'est incontestable, à utiliser de façon plus agressive que jamais toutes les forces à notre disposition—publiques et privées—pour lutter contre l'inflation au Canada.

Pendant combien de temps devons-nous écouter de telles déclarations de la part des ministres des Finances libéraux? Il y a quatre ans, le gouvernement libéral déclarait déjà qu'on ne parvenait plus à maîtriser l'inflation au Canada. On nous ressert néanmoins ces platitudes. Ils veulent toujours tout réévaluer. Il y a déjà quatre ans, le gouvernement libéral menaçait de porter la hache dans les dépenses. Cette hache est toujours brandie au-dessus de nos têtes.

Une voix: C'était un canular.

L'hon. M. Stanfield: Cette hache s'agite toujours dans les parages, mais je ne vois guère de pansements. Qu'a fait le gouvernement libéral depuis trois ou quatre ans? Le contribuable canadien le sait bien. Nous ne savons même plus combien d'augmentations d'impôt nous avons subies récemment, et que le gouvernement nous a infligées sous prétexte de combattre l'inflation. Le contribuable se demande ce qui se passe quand il voit son impôt sur le revenu propulsé à 164 p. 100 au-dessus du palier de 1962-1966. Cette année, monsieur l'Orateur, on estime que les Canadiens paieront 32 p. 100 de plus en impôts sur le revenu des particuliers. Il faut mettre un cran d'arrêt. Il y a quatre ans que durent notre prétendue politique anti-inflationniste ainsi que les augmentations d'impôts, mais le ministre des Finances affirme encore que l'inflation ne diminuera pas, cette année, au Canada. En fait, le ministre des Finances compte sur l'inflation pour équilibrer son budget. Je lui demande quelle proportion de l'augmentation de 32 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers est attribuable directement à l'inflation qui se produit en 1969? Les salaires et les traitements n'augmenteraient pas aussi rapidement si l'inflation ne savait pas autant le pouvoir d'achat du Canadien moyen.

● (3.30 p.m.)

Les prix à la consommation augmentent de 4.7 p. 100 par an. C'est le chiffre pour la période de mai à mai. Un homme doit augmenter ses gains au moins de cette proportion pour subsister. En fait, il doit gagner davantage. Par exemple, il ne bénéficie pas d'ajustements de déduction d'impôts sur le revenu pour compenser les effets de l'inflation. Il ne fait que payer davantage. Un